

PAR COURRIEL

Québec, le 11 décembre 2020

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande de prolongation du délai imparti au BAPE pour réaliser le mandat d'audience publique relatif au *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay*

Monsieur le Ministre,

Vous avez confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat d'audience publique concernant le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay* par GNL Québec. La commission d'enquête, que j'ai constituée, a débuté son mandat le 14 septembre dernier, comme stipulé dans votre lettre. Le 4 novembre dernier, elle a complété ses deux parties de l'audience publique, comme prescrit par les *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*.

La commission m'a indiqué plus tôt cette semaine que, malgré tous les efforts déployés, elle ne pourra remettre son rapport dans les délais impartis, soit le 13 janvier 2021. Les facteurs qu'elle invoque sont les suivants :

- (1) une participation citoyenne élevée, nécessitant 9 séances publiques, soit une semaine complète pour la partie consacrée à l'information et au questionnement. En outre, la commission a reçu du public plus de 900 questions écrites dont certaines ont été intégrées aux questions que la commission a soumises à l'initiateur et aux personnes-ressources dans la semaine suivant la première partie de l'audience ;
- (2) un nombre record de mémoires déposés, soit près de 2 600. Durant plusieurs semaines, toutes les ressources de la commission ont été mobilisées afin d'en prendre connaissance, de considérer l'ensemble des enjeux soulevés en vue d'en faire l'analyse et de s'assurer, avant leur diffusion, que les mémoires ne comportent ni de propos diffamatoires, ni de données personnelles, ni de contenu qui ne respecte pas le droit d'auteur ;


...2

- (3) plus de 230 participants qui ont demandé à s'exprimer devant la commission, au cours de la deuxième partie de l'audience publique, ce qui a nécessité 13 séances publiques consacrées exclusivement à l'audition des mémoires et étalées sur deux semaines ;
- (4) des délais supplémentaires requis par les personnes-ressources des ministères et organismes pour répondre aux questions de la commission. Celle-ci a consenti à ces délais qui sont essentiellement dus à la disponibilité limitée des ressources dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. La commission a acheminé une quarantaine de séries de questions et, dans la moitié des cas, les réponses reçues ont excédé de quelques jours, de quelques semaines, voire de plus d'un mois les délais de réponses habituellement exigés ;
- (5) enfin, une réduction significative de la productivité de certains membres de la commission en raison des contraintes découlant du contexte sanitaire actuel, notamment la conciliation travail-famille.

Je suis pleinement conscient de la responsabilité du BAPE au regard du mandat d'audience publique que vous nous avez confié ainsi que du délai imparti pour le réaliser. Toutefois, compte tenu du temps et de l'énergie consacrés aux parties publiques du mandat, de la somme considérable d'information à traiter en lien avec le projet à l'étude et du travail d'analyse que celle-ci commande, tout cela en période de pandémie, je vous demande de prolonger jusqu'au 10 mars 2021 le délai imparti au BAPE pour remettre son rapport d'enquête et d'audience publique relatif au projet cité en objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Philippe Bourke

c.c. : MM. Denis Bergeron, président de la commission d'enquête, et Laurent Pilotto, commissaire